

*Interpellation présentée par le député:
M. Gilbert Catelain*

*Date de dépôt : 15 mars 2006
Messagerie*

Interpellation urgente écrite

Coût des périodes d'enseignement dans l'instruction publique genevoise

Les débats sur les contre-projets à l'initiative populaire 121 « Pour les notes à l'école primaire » ont été marqués par le souci de dégager les moyens supplémentaires à la mise en œuvre des objectifs du PL 9510 – faire respecter les objectifs fixés à l'école tels que définis dans la Constitution.

Le DIP dispose d'un budget d'environ 2 milliards de francs. A entendre les députés de l'alternative, voire du chef du département de l'instruction publique, il semblerait que ce budget ne permette pas à un canton de 450'000 habitants d'assurer une formation adéquate de sa jeunesse.

Dans le même temps, il semblerait que les prestations fournies par le personnel enseignant soient inférieures, en quantité, à la moyenne suisse des prestations fournies dans les autres cantons.

Ainsi, alors que le plein temps d'un professeur du CO à Genève passe avec l'ancienneté de 22 à 18 périodes par semaine, il se monte à 25 périodes par semaine dans le canton de Vaud et même à 22 périodes d'enseignement au gymnase.

En novembre 2005, la motion d'un député radical vaudois proposait de mettre fin à certaines égalités de traitement dans l'enseignement en fixant le nombre de périodes hebdomadaires à 24 au gymnase.

Si le Grand Conseil vaudois a effectivement décidé de reporter le traitement de cette question, c'est par souci de cohérence avec le projet DEFECO dont il attend communication des conclusions sur la reclassification de toutes les fonctions de l'Etat de Vaud. Un député socialiste a déjà reconnu que des mesures correctrices étaient nécessaires.

Sur la base de ces considérations, il apparaît que nos voisins vaudois se sont dotés d'une instruction publique aussi performante que la nôtre et à moindre coût.

Ma question, double, est dès lors la suivante :

En comparaison intercantonale de chacun des différents cycles de formation (primaire, CO, secondaire), comment se situent les prestations fournies par les enseignants genevois, exprimées :

- en périodes d'enseignement hebdomadaires et
 - en francs par période d'enseignement,
- en tenant compte des indemnités de l'âge de la retraite et des pensions versées sur la base des tables de mortalité.